



## AGRICULTURE

# UNE AIDE AUX EXPLOITANTS AGRICOLES EN SITUATION DE FRAGILITÉ

### “FAIRE FACE ENSEMBLE”

EST UN DISPOSITIF PROPOSANT UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET COORDONNÉ AUX AGRICULTEURS DE CÔTE-D’OR QUI EN FONT LA DEMANDE. LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN FAIT PARTIE, AUX CÔTÉS D’AUTRES PARTENAIRES.

Limiter la dégradation des situations fragiles et favoriser le retour à l’autonomie sont les objectifs de la démarche. Après la réalisation d’un autodiagnostic par l’agriculteur, éventuellement accompagné du partenaire de son choix, un plan d’actions concerté est proposé à l’exploitant agricole. Il prend la forme d’un accompagnement multiforme de l’agriculteur et sa famille pour retrouver des perspectives et un fonctionnement de l’exploitation satisfaisant. Une analyse technico-économique et financière approfondie peut être réalisée en vue de négociations avec les créanciers. L’accompagnement dans les démarches administratives, le soutien par un bénévole formé, voire une aide à la reconversion professionnelle lorsque les difficultés rencontrées sont telles que la meilleure solution pour l’agriculteur est de stopper son activité peuvent également être proposés.

### L’action du Département

Depuis la loi Notré, le Conseil Départemental ne peut plus accompagner directement un agriculteur sur les investissements économiques de son exploitation. Néanmoins, la loi a réaffirmé la solidarité au cœur des missions du Département. En activant sa compétence sociale, il peut aider l’agriculteur en tant qu’individu (prise en charge partielle des fac-



tures d’énergie, aide à la scolarité des enfants, ouverture de droit au RSA...) et agir sur la prévention et la prise en charge des situations de fragilité. À travers le dispositif “Faire Face Ensemble”, le Département financera l’évaluation de la situation de l’agriculteur en cours de parcours. “Entre la réalisation de l’audit et le moment où la situation de l’exploitation est évaluée, il se passe un an. Le Département a décidé de financer des évaluations intermédiaires, afin de s’assurer de la bonne réalisation du plan d’actions mis en place, vérifier que les objectifs fixés sont atteints dans le bon timing et, le cas échéant, réagir en cas de difficulté pour l’agriculteur à tenir le cap”, explique Alicia Boudou, membre du comité technique pour le Conseil Départemental. Le besoin a été estimé à deux demi-journées d’évaluation par an pour chaque exploitation, ce qui représente pour le Département une enveloppe de 10 000 € en 2017.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Le comité technique “Faire Face Ensemble”, regroupant des membres du Conseil Départemental, de la Direction Départementale des Territoires, de la Chambre d’Agriculture, de la Mutualité Sociale Agricole, de CERFRANCE et AUCAP Terravea (professionnel de la comptabilité agricole), se réunit une fois par mois pour examiner les dossiers. Il s’agit d’une démarche partenariale qui fait appel aux compétences de chacun pour préconiser les solutions les plus adaptées à chaque situation.

### POUR QUI ?

Le dispositif s’adresse à des exploitants qui rencontrent des difficultés conjoncturelles, structurelles, financières ou personnelles. Il suffit de remplir et de renvoyer un autodiagnostic qui permettra de cerner la situation et de comprendre la vision et les attentes de l’exploitant. Disponible sur demande au 03 80 90 00 01 ou à [fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr](mailto:fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr)